Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261006-CM26_08002-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-08002

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 12
Votants	= 17

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2026

Centre Communal d'Action Sociale – subvention d'équilibre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Jean-Louis BONDU, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRÉ, Sandrine FLOCH, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Michel RINNA, Jean-Marie TRÉHORET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Vannessa FLAUX, Violaine BODENNEC, Herveline CABON, Florian CARDINALE et Fabien GINESTE donnent respectivement procuration à Cécile LORMEAU, Stéphanie GUEGUEN, Mickaël CONQ ; Jean-François DELAPRÉ et Jean-Louis BONDU.

Absents : Raphaël RAPIN, Laurence GUERINET.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Sandrine FLOCH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, Adjoint au Maire en charge des finances, informe que le budget principal peut contribuer au financement des centres communaux d'action sociale (CCAS) par le biais de subventions et notamment de subvention d'exploitation qui sont à inscrire dans la prévision budgétaire.

Ainsi les charges de fonctionnement du CCAS de Guissény sont équilibrées principalement par la subvention annuelle inscrite au budget principal de la commune.

Cette subvention permettra de financer différentes dépenses tels que les prêts sur l'honneur, les subventions aux associations caritatives, le repas et les colis pour les personnes âgées.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* des suffrages exprimés, *par 17 voix pour*,

Article 1 : attribue au CCAS de la commune une subvention de 8 500 € au titre de l'exercice 2026,

Article 2 : précise que la dépense sera imputée à l'article 65 du budget de l'année 2026.

À Guissény, le 6 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

La secrétaire de séance,
Sandrine FLOCH